



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW  
INSTITUT INTERNATIONALE POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR LES  
TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES**

**OTIF**



**ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION FÜR DEN  
INTERNATIONALEN EISENBahnVERKEHR**

**INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION FOR INTERNATIONAL  
CARRIAGE BY RAIL**

**CONFERENCE DIPLOMATIQUE POUR  
L'ADOPTION D'UN PROTOCOLE FERROVIAIRE A  
LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES  
INTERNATIONALES PORTANT SUR DES  
MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES**  
Luxembourg, 12 au 23 février 2007

UNIDROIT/OTIF 2007  
DCME-RP – Doc. 32  
Original: anglais  
21 février 2007

**RAPPORT DU COMITE DE VERIFICATION DES POUVOIRS A LA CONFERENCE**

(présenté par le Président du Comité de vérification des pouvoirs)

1. Lors de sa première séance, tenue le 12 février 2007, la Conférence a institué un Comité de vérification des pouvoirs, et les délégations de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, du Luxembourg, du Nigéria et du Qatar ont été invitées à proposer des candidatures pour ce Comité.
2. Le 13 février 2007, le Comité de vérification des pouvoirs a tenu sa première séance. Sa composition était la suivante:

M. Sergei Nikolaevich Riabikov	(Fédération de Russie)
M. Mohammad Syarif Alatas	(Indonésie)
M. Romain Huberty	(Luxembourg)
M. Dan Ogochukwu Obelle	(Nigéria)
Sheikh Meshal Bin Hamad Al-Thani	(Qatar)
3. Sur proposition du Qatar, le délégué du Nigéria, M. Obelle, a été élu à l'unanimité Président du Comité.
4. Au cours de la quatrième séance de la Conférence, tenue le 13 février 2007, le Président du Comité de vérification des pouvoirs a présenté un rapport préliminaire et a informé la Conférence qu'à 12h45 le 13 février 2007, 35 Etats, six Organisations intergouvernementales, une Organisation internationale non-gouvernementale et deux Organisations non-gouvernementales s'étaient inscrits à la Conférence. Des lettres de créance en bonne et due forme avaient été présentées par 17 Etats et toutes les neuf Organisations. Aucun Etat n'avait jusque lors présenté de pleins pouvoirs.

5. Conformément à la Règle 4 du Règlement intérieur, le Comité a recommandé à la Conférence que toutes les délégations inscrites soient autorisées à participer à la Conférence en attendant la réception de leurs lettres de créance en bonne et due forme; la Conférence a entériné cette recommandation. Le Comité a néanmoins invité les délégations qui n'avaient pas encore soumis leurs lettres de créance à le faire dès que possible.

6. Le Comité de vérification des pouvoirs a tenu sa deuxième séance le 16 février 2007. En l'absence de M. Obelle, la séance a été présidée par M. Bello Ringim (Nigéria). En l'absence de M. Riabikov, Mme Anastasia V. Oreshkina y a participé pour la Fédération de Russie. Lors de cette séance, le Comité a trouvé que trois nouveaux Etats s'étaient inscrits à la Conférence depuis sa dernière séance et que, outre les lettres de créances qui avaient alors été déclarées comme ayant été reçues en bonne et due forme, trois autres Etats avaient présenté des lettres de créance en bonne et due forme et qu'un Etat avait présenté des pleins pouvoirs.

7. Le Comité de vérification des pouvoirs a tenu sa troisième séance le 21 février 2007. En l'absence de M. Obelle, la séance a été présidée par M. Ringim. En l'absence de M. Alatas, M. Aris Heru Utomo y a participé pour l'Indonésie. En l'absence de M. Riabikov, M. Vladimir Vlasov y a participé pour la Fédération de Russie. Lors de cette séance, le Comité a déclaré que, en tout, 40 Etats, six Organisations intergouvernementales, une Organisation internationale non-gouvernementale et deux Organisations non-gouvernementales s'étaient inscrits à la Conférence. Le Comité a déclaré que les lettres de créance des délégations des 32 Etats ci-après étaient reçues en bonne et due forme:

Algérie	Irlande
Allemagne	Japon
Australie	Jordanie
Autriche	Kenya
Brésil	Luxembourg
Cameroun	Mexique
Canada	Nigéria
Chili	Pays-Bas
Etats-Unis d'Amérique	Qatar
Fédération de Russie	République tchèque
Finlande	République-Unie de Tanzanie
France	Royaume-Uni
Gabon	Slovaquie
Grèce	Suède
Hongrie	Suisse
Indonésie	Vietnam

8. Le Comité a constaté qu'il se pouvait que d'autres délégations veuillent présenter des lettres de créance et des pleins pouvoirs avant la signature de l'Acte final de la Conférence le 23 février 2007; en vue de s'assurer que le plus grand nombre d'Etats possible puisse signer l'Acte final, le Comité a recommandé que les lettres de créances et les pleins pouvoirs d'autres délégations puissent être vérifiées jusqu'à 10 h le 23 février 2007.

9. En outre, les neuf Organisations et groupes internationaux ci-après étaient représentés par des observateurs:

Banque européenne d'investissement  
Banque Mondiale  
Conseil de l'Union européenne

Commission européenne  
Communauté de développement de l'Afrique Australe  
Conférence de La Haye de droit international privé  
Groupe de travail aéronautique (AWG)  
Groupe de travail ferroviaire (RWG)  
Union internationale des chemins de fer (UIC).

10. Le Comité de vérification des pouvoirs a noté qu'au 21 février 2007, les délégations des cinq États ci-après avaient déposé leurs pleins pouvoirs pour signer le Protocole:

Gabon  
Irlande  
Luxembourg  
Mexique  
Suisse.

11. Ces pleins pouvoirs ont été déclarés en bonne et due forme.

- FIN -